

UN RETOUR À LA NORMALE ?

ÉVOLUTION DES PRIX DES CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ ENTRE JANVIER 2023 ET JUILLET 2024

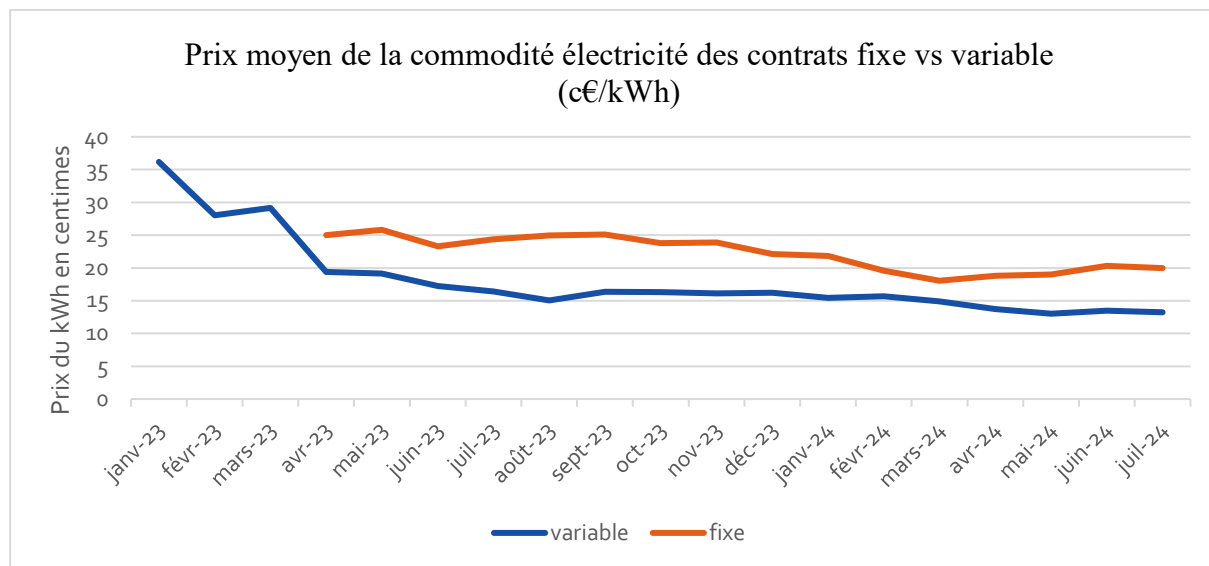


UN RETOUR À LA NORMALE ? ÉVOLUTION DES PRIX DES CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ ENTRE JANVIER 2023 ET JUILLET 2024

Lors de la crise énergétique récente, les prix de l'électricité et du gaz ont connu des hausses spectaculaires. Après des sommets historiques, une certaine accalmie semble s'installer depuis début 2023. Cet article se penche sur l'évolution de ces prix entre janvier 2023 et juillet 2024 à Bruxelles, en mettant en lumière la baisse des prix et en questionnant l'idée d'un retour à la normale.

1 Évolution de la commodité électricité

La facture d'électricité payée par les clients résidentiels regroupe quatre composantes, mais seule la commodité sera traitée ici. Pour l'électricité, le prix mentionné dans ce document comprend également la cotisation verte¹.



Ce graphique compare les moyennes des prix des contrats à prix variable et à prix fixe pour la période allant de janvier 2023 à juillet 2024. On observe une baisse des prix pour les deux types de contrats au cours de cette période. Par exemple, le prix moyen des contrats à prix fixe passe de 25 c€/kWh en avril 2023² à 20 c€/kWh en juillet 2024, représentant une diminution de 20%. Cependant, ces prix demeurent plus élevés par rapport aux niveaux pré-crise, qui se situaient autour de 8-10 c€/kWh. Ces niveaux n'avaient été dépassés que lors de l'hiver 2018-2019 et pendant la crise des prix de l'énergie qui a débuté en 2021. Il est important de noter que ces prix incluent la composante verte, qui a significativement augmenté au fil des années, influençant ainsi le prix du kWh d'électricité.

Quant aux contrats à prix variable, leur prix moyen diminue de 36,17 c€/kWh en janvier 2023 à 13,25 c€/kWh en juillet 2024, marquant une baisse de 63%. Avant la crise, les prix moyens

¹ Nous l'intégrons dans le prix parce que nous estimons qu'elle fait partie intégrante du prix payé par les usagers pour l'électricité.

² Notre comparaison commence à partir d'avril 2023 pour les contrat fixe car cette date correspond au retour d'une offre à prix variable tout public sur le marché. Un seul contrat à prix fixe était proposé avant avril mais il était conditionné au fait de conduire une voiture électrique.

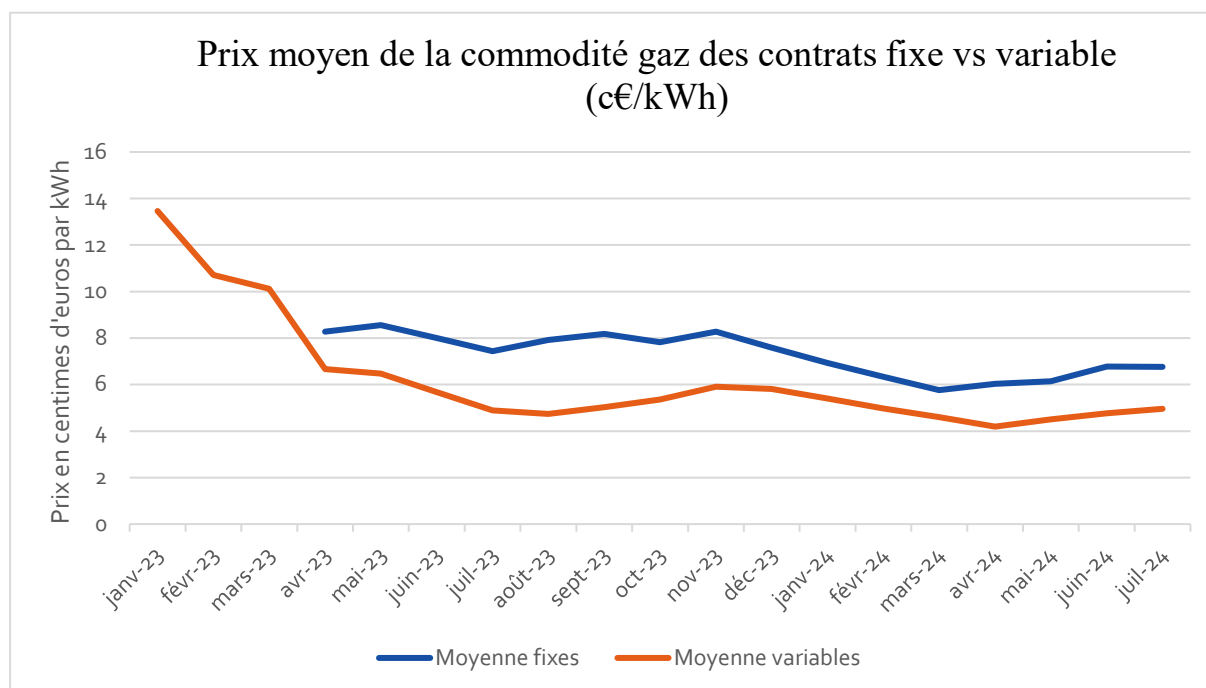
tournaient autour de 8 c€/kWh. Les prix des contrats à prix variable ont atteint des niveaux très élevés au début de l'année 2023, avant de connaître une baisse : dès février pour les contrats mensuels et dès avril pour les contrats trimestriels. Par la suite, ils ont légèrement fluctué mois après mois.

Les contrats à prix fixe restent nettement plus coûteux que ceux à prix variable, avec un écart significatif en juillet 2024 où le prix moyen des contrats fixes est 51 % plus élevé que celui des contrats variables. Cette prime pour le prix fixe est notable, contrairement à ce qui était observé auparavant.

Les prix évoqués ici, sont les prix moyens des différents contrats proposés à Bruxelles, il y évidemment des disparités entre ces contrats, puisque le plus cher proposé sur le marché en juillet 2024 affichait un prix de 23,65 c€/kWh, contre 10,74 c€/kWh pour le moins cher.

2 Évolution de la commodité gaz

La facture de gaz payée par les clients résidentiels regroupe quatre composantes, mais seule la commodité sera traitée ici.



Ce graphique compare la moyenne des prix des contrats à prix variable et des contrats à prix fixe pour la période de janvier 2023 à juillet 2024. On observe une baisse des prix pour les deux types de contrats au cours de cette période.

Le prix moyen des contrats à prix fixe passe de 8,3 c€/kWh en avril 2023 à 6,76 c€/kWh juillet 2024, ce qui représente une diminution de 18,6 %. Malgré cette baisse, ce prix demeure significativement élevé par rapport aux niveaux pré-crise qui tournaient autour de 3 c€/kWh. Avant la crise, ce niveau n'avait été dépassé que durant l'hiver 2019.

Quant au prix moyen des contrats à prix variable, il passe de 13,46 c€/kWh en janvier 2023 à 4,96 c€/kWh en juillet 2024, soit une diminution de 64,5 %. Avant la crise, ce prix moyen était d'environ 3 c€/kWh, atteignant même 2 c€/kWh pendant de nombreux mois au cours de cette période. Les prix de ces contrats ont atteint des niveaux très élevés au début de l'année 2023, puis ont commencé à baisser dès février pour les contrats mensuels, dès avril pour les contrats trimestriels. Par la suite, ils ont connu de légères fluctuations, avec une remontée à la fin de l'année 2023 suivie d'une nouvelle baisse à partir de janvier 2024.

Sur toute la période analysée, les contrats à prix fixe sont nettement plus coûteux que les contrats à prix variable. En juillet 2024, le prix moyen des contrats fixes est supérieur de 36,29 % à celui des contrats variables. Cette différence reflète une prime importante pour les contrats à prix fixe. Avant la crise énergétique, l'écart de prix entre ces deux types de contrats était beaucoup plus faible, voire inversé, avec certains contrats à prix fixe étant parfois moins chers pendant plusieurs mois.

Comme pour l'électricité, les prix évoqués ici, sont les prix moyens des différents contrats proposés à Bruxelles, il y a évidemment des disparités entre ces contrats puisque le plus cher proposé en juillet 2024 affichait un prix de 8,31 c€/kWh, contre 3,93 c€/kWh pour le moins cher.

3 Conclusion

Peut-on parler d'un retour à la normale ? Les prix moyens des contrats à prix fixe et à prix variable proposés par les fournisseurs pour l'électricité et le gaz à Bruxelles ont connu une diminution importante entre 2023 et 2024. Cependant, ils restent à des niveaux largement supérieurs à ceux observés avant la crise des prix de l'énergie. Les contrats à prix fixe restent nettement plus coûteux que ceux à prix variable. L'analyse réalisée ici compare l'évolution des prix moyens, elle ne compare donc pas les différents contrats dans le détail. Il existe évidemment des disparités de prix entre ces contrats, c'est pourquoi il est important pour les ménages de réaliser des comparaisons, car des économies importantes sont possibles en souscrivant le contrat le moins cher.